

FÉVRIER 2025 | VOL. 59

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

**1^{ER} VERSEMENT
TAXES MUNICIPALES
3 MARS 2025**

LA RELÂCHE À LA BIBLIO

Pages 18

PLUS

AVIS AUX CITOYENS

Page 12

**OFFRES D'EMPLOI D'ÉTÉ
CAMP DE JOUR – SOCCER**

Page 14



SAINT-DAMASE



AGRI-BEAUREGARD INC.

Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

PIONEER

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



NAPA AUTOPRO www.autoproservice.com

OTOBOX Ghislain Loiselle
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjbroudeur@hotmail.com

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions



Sonic **Dépanneur Chez Vic**

Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.
26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980

depuis 1989

**Réfrigération
Climatisation St-Damase**

RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

- Vente et installation
- Réparation et entretien
- Estimation gratuite

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



**CONSTRUCTION
LUC DESROCHERS**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458
RBQ 8332-5167-06

**LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

Nos équipements
Excavatrice · Remorque · Chargeuse

Guillaume Monast
514 923-2340
www.equipements4m.com
info@equipements4m.com



**Centre de Beauté
Murielle**

Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162 197, rue Principale Saint-Damase Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert
maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

- #1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
- #2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
- #3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
- #4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaéтан Jodoin
- #5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
- #6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaéтан Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Sur rendez-vous

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jeudi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Un message à mes concitoyens

Chères citoyennes, chers citoyens,

Beaucoup d'entre vous savent déjà que je ne solliciterai pas un autre mandat comme maire. Après réflexion, j'ai pris en compte mon âge : si je poursuivais pour un second mandat, j'aurais 72 ans à la fin de celui-ci.

Bien que je sois déjà retraité d'Olymel, le rôle de maire exige énormément de temps et d'engagement. Entre les rencontres à la municipalité, les réunions à la MRC et les nombreuses représentations officielles, ce poste demande une disponibilité constante. Si je voulais, par exemple, passer mes hivers au Mexique comme plusieurs retraités, cela ne serait tout simplement pas possible.

Cela dit, je peux vous assurer que notre municipalité est entre bonnes mains. Grâce au travail de nos prédécesseurs – maires et conseillers – qui ont toujours eu une vision tournée vers l'avenir, Saint-Damase est une municipalité dynamique et enviée.

J'ai toujours ressenti une grande fierté envers notre communauté et je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez témoignée et au conseil municipal.

Merci à vous tous !

Alain Robert,
maire

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le conseil municipal se réunissait tous les mois, soit le 1^{er} mardi du mois (sauf exception) à 19 h 30 à la mairie, et ces rencontres sont ouvertes au public. Voici les dates à venir : 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 5 août, 2 septembre, 1^{er} octobre (mercredi), 11 novembre et 2 décembre.

Le conseil est composé d'élus et a pour mission de veiller à la qualité de vie de sa municipalité. Les décisions sont prises dans l'intérêt des Damasiens. Si vous souhaitez transmettre, une idée, une opinion ou un commentaire, vous pouvez le faire via le formulaire sur notre site internet au www.st-damase.qc.ca et ce au plus tard 15 h le jour même de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 14 janvier 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Gaétan Jodoin, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Monast, maire suppléant.

Sont absents: messieurs Alain Robert, maire, Yvon Laflamme

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière..

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2025-01-01

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2025-01-02

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

R 2025-01-03

1.3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenues le 16 décembre 2024 à 19 h et à 19 h 30 ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 16 décembre 2024, tels qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-01-04

3. ADOPTION DES COMPTES AU 16 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 16 décembre 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant total 521 975,30 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	179 472,71 \$
Comptes payés durant le mois	48 991,73 \$
Capital et intérêts sur	

emprunt	224 179,25 \$
Salaire des employés/élus (49à52)	69 331,61 \$
Total des comptes payés et à payer	521 975,30 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-01-04, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2025-01-05

4. ADOPTION DES COMPTES DU 1ER AU 14 JANVIER 2025

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 14 janvier 2025, pour un montant total 245 146,62 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	245 146,62 \$
Total des comptes à payer	245 146,62 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-01-05, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2025-01-06

5. SALAIRE DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2025 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente de fourniture de services incendie en matière de gestion de la sécurité incendie entre la Municipalité de Saint-Damase et la Ville de Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'harmoniser le taux horaire des pompiers et des lieutenants avec celui de la Ville de Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouveau poste à

l'intérieur de la grille salariale pour 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la grille salariale des pompiers pour l'année 2025, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025 et de procéder à l'ajout de nouveau poste, selon l'annexe A, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

R 2025-01-07

6. CESSION TERRAIN RUE SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT que par la résolution 2024-10-191, la Municipalité a accepté l'offre d'achat du terrain, lot 2 368 203, rue Saint-Joseph à 9496-2040 Québec Inc, afin d'y réaliser un projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans l'offre d'achat qu'elle puisse être cédée à une tierce personne avec le consentement de la Municipalité avec toutes les obligations s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs/actionnaires de 9496-2040 Québec Inc, demandent à la Municipalité que l'offre soit cédée à une tierce partie qu'ils contrôlent et qui a été fondée pour les fins du projet avec d'autres partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la cession de l'offre d'achat de 9496-2040 Québec Inc. à 9530-9951 Québec Inc., aux conditions stipulées dans l'offre d'achat initiale et que mention en soit faite à l'acte notarié.

ADOPTÉE

R 2025-01-08

7. AMÉLIORATION TRANSMISSION COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du

Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2025-01-09

8. CONSTAT D'INFRACTION EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145 - NOMINATION

CONSIDÉRANT le *Règlement 145 concernant la prévention des incendies*;

CONSIDÉRANT l'article 2.3.1 que pour l'application du présent règlement, l'autorité compétente peut être une personne désignée par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des personnes pour l'application du règlement et l'émission des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy

Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Thierry Pion-Girouard et madame Marie-Ève Leduc à titre de personnes autorisées à émettre des constats d'infraction concernant l'application du *Règlement 145*.

ADOPTÉE

R 2025-01-10

9. PROMOTION DES POMPIERS RECRUS À POMPIER PERMANENT À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la période de probation des pompiers recrues embauché en janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie en date du 30 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la promotion des pompiers recrues à pompier permanent à temps partiel pour le service de protection incendie de Saint-Damase et d'ajuster le salaire selon la grille de salaire effective au 1^{er} janvier 2025, pour messieurs Cédric Bousquet, Antoine Poulin et Yannick L'Archer, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

R 2025-01-11

10. POMPIERS INSTRUCTEURS – NOMINATION

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste de pompier instructeur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des deux pompiers qui s'occuperont de la formation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim, monsieur Jean-Philippe Bélanger en date du 9 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de messieurs Jacob Mc Duff et Renaud Despaties à titre de pompier instructeur pour le centre de formation.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

R 2025-01-12

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 148 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a adopté le budget pour l'exercice financier 2025 en date du 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité, d'adopter le *Règlement 148 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2025*.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

12. DÉNEIGEMENT TROTTOIR

Après discussion, il n'y a aucun changement pour le déneigement des trottoirs.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2025-01-13

13. SERVICE D'URBANISME – GESTIM INC. - AJOUT AU MANDAT SERVICE D'INSPECTION 2025

CONSIDÉRANT le besoin au service

d'inspection et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le contrat avec la firme Gestim Inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajouter des heures additionnelles au mandat actuel, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025, selon le tarif établi au contrat en date du 7 novembre 2023 et selon la planification budgétaire 2025.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-01-14

14. CAMP DE JOUR – ENJEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents: d'appuyer la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose:

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir

des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;

- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financières spécifique aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

15. CORRESPONDANCE

Ministère des Transports et de Mobilité

Durable - Programme d'aide à la voirie locale - 2025-2026 - Volet redressement - sécurisation - Dossier numéro : FNJ22476 - Refus d'épuisement budgétaire.

DIVERS

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-01-15

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL | Séance ordinaire du 4 février 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 4 février 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absent: monsieur le conseiller Claude Gaucher.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2025-02-16

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2025-02-17

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves

Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-02-18

3. ADOPTION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes à payer pour la période se terminant au 31 décembre 2024, pour un montant total 604 566.22 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	602 670.59 \$
Comptes payés durant le mois	1 895.63 \$
Total des comptes payés et à payer	604 566.22 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-02-18, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2025-02-19

4. ADOPTION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2025

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 15 au 31 janvier 2025, pour un montant total 252 792.88 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	170 607.47 \$
Comptes payés durant le mois	20 647.58 \$
Salaire des employés/élus (1-4)	61 537.83 \$
Total des comptes payés et à payer	252 792.88 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2025-02-19, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2025-02-20

5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 584 500 \$ - 4 MARS 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint Damase souhaite emprunter par billets pour un montant total de 584 500 \$ qui sera réalisé le 4 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant total de \$
78	70 500 \$
108	514 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 108, la Municipalité de Saint Damase souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 4 mars et le 4 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière ou trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	55 900 \$	
2027	58 200 \$	
2028	60 500 \$	
2029	62 800 \$	
2030	65 300 \$	à payer en 2030
2030	281 800 \$	à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 108 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5)

ans (à compter du 4 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

R 2025-02-21

6. DEMANDE DE COMMANDITE - CAFÉTÉRIA SOLEIL

CONSIDÉRANT que la Cafétéria Soleil a soumis une demande de commandite à la municipalité afin de soutenir ses activités visant à offrir un service de cafétéria aux étudiants de l'école primaire;

CONSIDÉRANT que la mission de la Cafétéria Soleil est d'offrir des repas équilibrés et accessibles aux étudiants;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le conseil municipal et qu'il a été jugé opportun d'accorder une commandite selon les ressources financières disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accorde une commandite d'un montant de 500 \$ à la Cafétéria Soleil, afin de soutenir ses activités.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2025-02-22

7. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités

la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-02-23

8. ADOPTION DU DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE PONCEAUX ET TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que le devis pour les travaux de réfection du rang Double et de ponceaux et travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-rivière est présenté à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'envoi du devis sur le SEAO et dans un journal local;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2025-02-24

9. TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – PROGRAMMATION

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-02-25

10. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 10 AU 14 FÉVRIER 2025 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 10 au 14 février 2025, sous le thème « derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la

persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13, 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance », sur notre territoire;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

ADOPTÉE

R 2025-02-26

11. INSCRIPTION AU 12E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – COORDONNATEUR EN LOISIRS

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation

de monsieur Jacob McDuff, coordonnateur en loisirs, à participer au 12^e rendez-vous québécois du loisir Rural qui aura lieu du 6 au 8 mai 2025;

QUE les frais encourus pour ce colloque sont assumés par la municipalité selon la politique à cet effet.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

12. CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance depuis la dernière séance.

DIVERS

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-02-27

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE

FÉLICITATIONS À NOS JEUNES AGRICULTEURS DAMASIENS

La Municipalité souhaite souligner l'engagement des jeunes agriculteurs Pierre-Luc Barré et Virginie Bourque, de la Ferme Yves Barré, gagnant « section du Québec » qui représenteront les Jeunes Agriculteurs d'Élite du Canada de 2025.

Les Jeunes agriculteurs d'élite du Canada seront choisis lors du concours national qui aura lieu à Toronto du 27 au 30 novembre 2025.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Crédit photo Concours des jeunes Agriculteurs d'élite du Canada section Québec – Facebook



RECRUTEMENT DE MEMBRES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La municipalité de Saint-Damase invite les citoyennes et citoyens intéressés à s'impliquer dans le développement de leur communauté à poser leur candidature pour siéger au sein de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le CCU est un comité pour étudier et formuler des recommandations en matière d'urbanisme principalement lors de dérogations mineures, de demandes dans les secteurs patrimoniaux (PIIA) et formuler des recommandations en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et d'aménagement du territoire.

PROFIL RECHERCHÉ

Les candidates et candidats doivent :

- Résider sur le territoire de la municipalité de Saint-Damase.
- Faire preuve d'intérêt pour l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou le développement durable.
- Démontrer un esprit d'analyse et une capacité à travailler en équipe.

CONDITIONS ET ENGAGEMENT

- Les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal pour un mandat de deux ans.
- Les rencontres se tiennent à la mairie, principalement en soirée.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre les documents suivants :

1. Une lettre de motivation expliquant votre intérêt pour le poste et vos compétences pertinentes.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 14 mars 2025 à 12 h par l'un des moyens suivants :

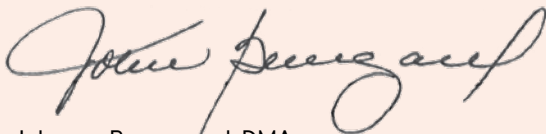
- **Courriel** : dg@st-damase.qc.ca – **Courrier ou en personne** : 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase

POUR INFORMATION

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez contacter Madame Johanne Beaugard, directrice générale et greffière-trésorière au 450 797-3341 poste 4001 ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

Votre engagement fait une différence dans notre communauté !

Donné à Saint-Damase, le 17^e jour de janvier 2025.



Johanne Beaugard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

PARRAINAGE CIVIQUE
t'offre de venir
réchauffer ton hiver avec
une **amitié** qui
sort de l'ordinaire!



PARRAINAGE CIVIQUE
450 774-8758
parrainagecivique.org

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Identification du site concerné

26, rue Saint-Joseph
Lot : 2 368 203
Zonage: 101

Dérogation mineure souhaitée

La demande vise la régularisation d'un lot d'une largeur de 20.12 mètres afin d'y construire un immeuble de 3 logements.

La demande vise à permettre la construction d'un immeuble de 3 logements d'une hauteur de 9.185 mètres (30'-15/ 8").

Nature et effet de la dérogation mineure

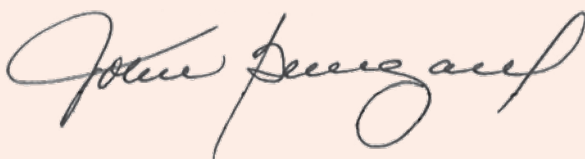
Le règlement de lotissement #39, à l'article 5.3 exige une largeur de lot de 21 mètres pour un immeuble de 3 logements.

Le règlement de zonage #38, à la grille de la zone 101, exige une hauteur maximale de 8 mètres.

Transmission de commentaires

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra faire parvenir ses commentaires par écrit au dg@st-damase.qc.ca, au plus tard le 4 mars à 16 h ou encore lors de la séance du conseil municipal.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 10^e jour du mois de février 2025.



Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière



RAPPEL – CHIENS

Selon l'article 50 c) du règlement G-300, il est interdit à tout gardien ou propriétaire d'un chien de laisser celui-ci :

se trouver dans un endroit public sans être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m, sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage.

1^{ER} VERSEMENT DE TAXES

ÉCHÉANCE 3 MARS 2025

**PAR : carte bancaire (débit),
chèques, espèces,
paiement préautorisé,
paiement via votre
institution financière.**



COLLECTE DE SANG D'HÉMA-QUÉBEC

Collecte de sang

LUNDI 17 MARS
13 h 30 à 19 h

Salle des Chevaliers de Colomb

155, rue Saint-Étienne
Saint-Damase

ORGANISÉE PAR
FLEUR-AIMÉE
CHOQUETTE

En collaboration avec



Conseil 3141



Saint-Damase



PRENDRE RENDEZ-VOUS
EN LIGNE OU
PAR TÉLÉPHONE
AU 1 800 343-7264.

**Lundi le 17 mars 2025, aura lieu la
collecte de sang à la salle des
Chevaliers de Colomb,
au 155, rue Saint-Étienne,
à Saint-Damase,
de 13 h 30 à 19 h.**

Vous devez prendre rendez-vous en composant le
1 800 343-7264 ou en visitant le site internet
<https://www.hema-quebec.qc.ca/>

ATTENTION!

Présentez-vous, même si vous n'avez pas
de rendez-vous, des places peuvent être
disponibles. On vous espère nombreux, car
souvent les hôpitaux sont en manque de
sang.!

*« Le moment présent a un avantage sur les
autres : il nous appartient »*

Fleur-aimée Choquette,
Responsable et bénévole de la collecte.

CHOUETTE À VOIR

La relâche scolaire se transforme en
JOURNÉES BLANCHES

1^{er} au 9 mars 2025
10:00 - 15:30

Chouette à voir!
875 rang Salvail Sud, Saint-Jude

Safaris nocturnes
1^{er} et 8 mars 19:00
Réservation obligatoire!

© Maxime Cadotte

OFFRE D'EMPLOI CAMP DE JOUR ÉTÉ 2025

MONITEURS (TRICES) AIDE-MONITEUR(TRICES) ACCOMPAGNATEURS (TRICES)

Tu as envie de travailler et de venir t'amuser avec nous!

Nous avons plusieurs postes pour toi :

- Moniteur(trice), vous devez avoir 16 ans et plus avant le 27 mai 2025. Le salaire sera, le salaire minimum en vigueur à l'embauche **16,10 \$** plus **2,25 \$** de l'heure (**18,35 \$**) et les semaines sont de 37 heures.
- Aide-moniteur(trice) et accompagnateur(trice), vous devez avoir 15 ans et plus avant le 27 mai 2025. Le salaire sera, le salaire minimum en vigueur à l'embauche **16,10 \$** plus **1,50 \$** de l'heure (**17,60 \$**) et les semaines sont de 37 heures.

Viens te joindre à une équipe de feu et tu ne regretteras pas ton expérience. Tu pourras mettre en œuvre ta créativité avec les jeunes et te découvrir de nouvelles facettes.

Vous pouvez faire parvenir votre candidature directement au Complexe sportif Desjardins au 105, rue Ste-Anne ou par courriel à loisir@st-damase.qc.ca et ce, **au plus tard le 13 avril 2025 à minuit.**

OFFRE D'EMPLOI ÉTÉ 2025

ARBITRES DE SOCCER

Tu as envie de t'impliquer à titre d'arbitre, auprès de notre ligue de soccer ? Tu as 15 ans et plus ? Joins-toi à nous ! Tu auras la chance de vivre une formidable expérience de travail et la formation est entièrement donnée à Saint-Damase par moi-même Jacob McDuff.

De plus, nous offrons d'excellents salaires :

- **U6, U8, U10 : 22,13 \$/match**
- **U13 : 23,63 \$/match**
- **U17 et Femme : 26,63 \$/match**

Viens faire connaissance avec nous !

Si cela vous intéresse, vous pouvez me faire parvenir votre nom par courriel au loisir@st-damase.qc.ca ou bien par téléphone au 450 797-3341, poste 4013.

Bon mois de mars à tous!

Jacob McDuff
Coordonnateur en loisir

Pour toutes informations, vous pouvez composer le 450 797-3341, poste 4013 ou par courriel : loisir@st-damase.qc.ca

Proxim
Votre destination bien-être

195, Principale, St-Damase **450 797-2110 • 1 855 797-2110**
(sans frais)


Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite



P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation




CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

USINAGE GÉNÉRAL



MI Mec-Indus Inc.
 Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com

La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage 
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pic, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$
 pour nouveaux clients

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

Scraper 18 verges³ | Service clé en main


 **GPS**



 **Laser**



Thomas Morier
 450-502-1679
 fermemorier@gmail.com
 NivellementMorier

Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111 | 75-1, rue St-Fabien, Saint-Damase, QC J0H 1J0

• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •



LES CONSTRUCTIONS
STEVEN LUSSIER inc.

NOS SERVICES

- Toiture de Tôle ou bardeau
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Multilogement
- Garage | Agrandissement
- Revêtement extérieur
- Rénovation agricole
- Projet sur mesure



 **stevenlussier.com | 450-278-2134**

Entrepreneur région de Saint-Hyacinthe

PATINOIRES ET GLISSEIRE

Au moment de lire ces lignes, la saison de patinoire tirera probablement à sa fin. Quelle magnifique saison nous avons connue cette année! J'en étais à ma 10^e année à la patinoire et je ne me souviens pas avoir déjà eu un hiver aussi favorable pour l'entretien de la glace. J'espère que vous en avez profité au maximum !

J'en profite pour remercier les membres de mon équipe d'arrosage et de surveillance qui ont effectué un travail impeccable tout au long de l'hiver.

INSCRIPTIONS SOCCER MINEUR ET FEMME

Du 10 au 30 mars 2025, vous pourrez inscrire vos enfants via notre plateforme Qidigo pour la saison de soccer. Un feuillet plus détaillé concernant les inscriptions vous sera envoyé par la

poste la semaine avant.

Vous avez besoin d'équipement de soccer, souliers, protège tibia, short, bas ? Vous pourrez venir au complexe sportif Desjardins le jeudi 27 mars de 18 h à 19 h 30, afin de choisir les équipements dont vous avez besoin.

VENTE DE GARAGE 10 ET 11 MAI 2025

Il est bientôt le temps de faire le ménage de vos armoires et de vos greniers. Les loisirs vous offrent la possibilité de vous inscrire à la vente de garage du 10 et 11 mai prochain. Vous devrez vous inscrire avant le 11 avril 2025 pour que votre nom soit inscrit dans le journal de Saint-Damase. Une carte interactive incluant les adresses sera également disponible.

Pour vous inscrire, vous pouvez composer le 450 797-3341 poste 4013 ou par courriel : loisir@st-damase.qc.ca

CALENDRIER

CALENDRIER | Mars 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1 BIBLIO 10h
2 DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB	3 CLUB DE marche BIBLIO 17h30	4 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h30	5 BIBLIO 13h	6 BIBLIO 16h	7 COMPTOIR DU CŒUR ORDURES (bac noir)	8 JOURNÉE DE LA FEMME RAFLE DE JAMBON BIBLIO 10h
9 AVANCEMENT DE L'HEURE	10 CLUB DE marche BIBLIO 17h30	11 BIBLIO 9 h 30	12 BIBLIO 13h	13 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16h	14 RECYCLAGE (bac vert)	15 BIBLIO 10h
16	17 CLUB DE marche ST-PATRICK BIBLIO 17h30	18 RÉUNION CHEVALIERS DE COLOMB BIBLIO 9h30	19 HALTE POUSETTES BIBLIO BINGO FADOQ BIBLIO 13h	20 BIBLIO 16h	21 ORDURES (bac noir)	22 HEURE DU CONTE BIBLIO 10 h 30 DANSE FADOQ COMPTOIR DU CŒUR BIBLIO 10h
23	24 CLUB DE marche BIBLIO 17h30	25	26	27	28	29
30	31 CLUB DE marche BIBLIO 17h30	BIBLIO 9 h 30	BIBLIO 13h	BIBLIO 16h	RECYCLAGE (bac vert)	BIBLIO 10h

SAVOIR FLAIRER L'ARNAQUE OU LA FRAUDE



Un beau matin vous êtes dérangé par le téléphone qui sonne, vous répondez et vous ressentez un malaise au téléphone, car on vous pose des questions très personnelles. Votre interlocuteur peut se montrer insistant ou même menaçant. Vous vous sentez alors pris au dépourvu par ces harcèlements et ne savez plus quoi faire ?

Il faut garder en tête que le mot d'ordre est VIGILANCE et ne jamais donner vos informations personnelles. Tenter d'obtenir le plus d'informations sur la personne au téléphone, et elle-même se sentira vulnérable, probablement qu'elle raccrochera avant vous.

Il est important de dénoncer au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 et à la SQ de Saint-Hyacinthe au 450 778-2811.

OFFRE D'EMPLOI

ÉDUCATRICE/ÉDUCATEUR EN SERVICE DE GARDE

Vous avez envie d'avoir une influence positive sur le développement global des enfants d'âge scolaire? Vous avez envie de travailler dans un milieu stimulant et engagé, dans un climat convivial et positif, et d'avoir la chance de trouver un équilibre entre travail et vie personnelle?

L'école Saint-Damase sollicite des candidatures pour combler ses besoins en service de garde. Des postes de 35 heures à 9 heures par semaine sont à combler.

Le travail consiste à offrir une variété d'activités aux élèves tout en veillant à leur sécurité et à leur bien-être. Les éducatrices et éducateurs en service de garde préparent, animent et participent au déroulement d'activités sportives, culturelles, de détente et ludiques. Nous sommes à la recherche de candidates et de candidats disponibles dès maintenant.

Les employés recherchés doivent posséder des aptitudes créatives et aimer travailler avec les enfants.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 773-5673 !

Hugo Leroux, directeur .



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

RELÂCHE BIBLIO

ATELIER DE SCRAPBOOKING, FABRICATION DE CARTES

MARDI 4 MARS À 9H (PLACES LIMITÉES)

2E GROUPE À 13H SI LE PREMIER EST COMPLET



ACTIVITÉ FLEUR À FRUIT

JEUDI 6 MARS 10H30

RÉSERVATIONS, PLACES LIMITÉES

PRÉSENTATION D'UNE FLEUR GÉANTE

FABRICATION DE BOMBES DE SEMENCES

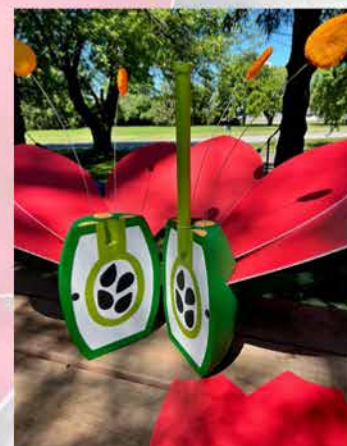
JEU-QUESTIONNAIRE

DÉGUSTATION D'UNE BOISSON À BASE DE FLEUR



AGRO-PASSION

GRATUIT POUR LES ABONNÉS DE LA BIBLIO!



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



Halte poussettes Biblio



**Tu as un petit peu de temps
une ou deux fois par mois?
Viens rejoindre notre belle équipe
de bénévoles de cœur! ♥**

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants

							
J'ai très très envie de faire pipi	La grande fête de Félicorne	Le canard qui voulait enquêter	Debout les arbres!	20 Premières lectures Niv. 3 Animaux de compagnie Niv. 2 Consolidation 2	Héros Mont Dragon v.4	Najma dans les étoiles	Full textos v.10
							
Raconte-moi Martin St-Louis	Traces et animaux du Québec	Les animaux les plus extraordinaires et effrayants du monde	Les pompiers v.20	Oscar et la dame rose	La sentinelle des petits peuples v.1, 2, 3	Ecarlate et Violet (Manga)	Ecarlate et Violet (Manga)

Nouveautés

JEUX

		
La grande résolution Le film! 5-9 ans	Gnômes vs Zombies 6 ans +	Olé! Guacamolé 9 ans + Adultes

Nouveautés Adultes

					
Points de fuite v.2	L'affaire des Montants	Le legs	La famille Chevalier v.3	Son odeur après la pluie	La valse des âmes

Nouveautés

Ados

							
Bonjour, mon cœur	Lore Olympus v.7	Alban v.2	Presse-jus	Braver l'interdit	La nuit des étincelles	Maudites histoires de c...	Un hiver pour te résister
							
Le jour où j'ai eu le cancer	Elle investit	Invisible	Cuisine autochtone	La Cucina di Elena	Enfile ta petite laine		



Page Facebook :
Bibliothèque municipale
de Saint-Damase



Chantal Reichel, Responsable
Ta Biblio de Saint-Damase 📖 ❤️



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>

Chers lecteurs, bonjour !

J'aimerais remercier René Migneault ainsi que Yvon Martin pour le renouvellement des cartes 2025 et nous avons plus de 300 membres en règles. Félicitations à tous Chers Membres du Conseil 3141.

N'oubliez pas le **déjeuner familial** le 2 mars (Merci aux Bénévoles),

Rafle de jambons - samedi le 08 mars à 20 h (18 Ans et plus). Plusieurs prix de présence et buffet en fin soirée.

Pour obtenir des informations, contacter Yvon Martin 450 771-1970

La **prochaine réunion** le 18 mars à 20 h. Votre présence parmi nous serait très appréciée. Bienvenue à tous ceux qui sont en règle.

En 2025, **on avancera l'heure dans la nuit du 8 au 9 mars** et on reculera l'heure dans la nuit du 1 au 2 novembre 2025

La **période du Carême**, qui se déroule du mercredi 5 mars (jour du mercredi des Cendres) au samedi 19 avril en 2025 (s'achèvera au soir du Samedi saint)

Semaine de relâche : du lundi 3 mars au vendredi 7 mars

- 03 mars : Fête des Grands-Mères
- 08 mars : Journée International de la Femme
- 10 mars : Jour du Commonwealth
- 17 mars : Saint-Patrick
- 20 mars : Équinoxe du printemps
- 13 avril : Dimanche des Rameaux
- 18 avril : Vendredi Saint
- 20 avril : Pâques

*Fraternellement vôtre,
De l'Exécutif des Chevaliers de Colomb*

PENSÉE POSITIVE : (AGITATION)

« Je me sens moins agité, de jour en jour j'éprouverai moins d'énervement, et bientôt je serai devenu tout à fait calme. »
Paul-Clément Jagot, Le pouvoir de la volonté, Éditions Dangles, 1950



Association féminine d'éducation et d'action sociale

La force de l'égalité

Afin de souligner la **Journée de la Femme**, nous vous attendons, ce **mercredi 12 mars dès 13h** à la salle communautaire à côté de la bibliothèque.

Au programme :

- activités libres de 13h à 15h;
- bingo de 15h à 17h;
- souper, repas froid à 17h30 suivi de la réunion régulière.

Le coût du repas est de 12\$. Nous communiquerons avec vous. Il y aura tirage afin de nommer la Femme de l'année.

Nous vous invitons aussi à venir passer au nouveau local de l'AFEAS au 54, rue Principale.

Vous êtes les bienvenues.

Ghislaine Lussier, présidente

Consultez le calendrier des activités qui vous sont offertes :

Activité Semaine de relâche – Mardi 4 mars

Tricot/activité libre – 13h

Lundi 3, 10, 17, 24 et 31 mars
Mardi 11 mars

Tissage – à confirmer

Samedi 8 mars (à confirmer)
Samedi 15, 22 et 29 mars

Couture sous-plat

Jeudi 6 mars – 18h

Atelier libre – 18h30

Jeudi 13, 20 et 27 mars

Atelier de couture – 13h

Mardi 18 et 25 mars

Comptoir du cœur

NOTRE NOUVEAU LOCAL EST PRÊT À VOUS RECEVOIR

54, rue Principale, Saint-Damase

Vendredi 7 mars

De 9 h à 12 h : Vente régulière

De 12 h à 15 h : Sacs verts à 10\$

Samedi 22 mars

De 9 h à 12 h : Vente régulière

*N'oubliez pas d'apporter
vos sacs.*



Pauline Lamontagne



**« Quand on apprécie les qualités de quelqu'un,
on l'admire. Quand on accepte ses défauts, c'est
qu'on l'aime »**

La prochaine **soirée de danse** aura lieu le 22 février à 19 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.

Le prochain **bingo** aura lieu le 19 mars à 19 h au 113-1 Saint-Étienne. Vous êtes tous et toutes invités à venir tenter votre chance.

La **soirée de danse** de mars aura lieu le 22 mars, à 19 h 30, à la Salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.

Bienvenue aux **jeux intérieurs** (cartes, pétanque atout, pétanque sur tapis) les mardis et jeudis de 13 h à 16 h au local du centre sportif.

Lise Brodeur, présidente

CLUB DE marche Les motivés

ACTIVITÉS MADA

Nous voilà à la mi- février. La fête de la St-Valentin est déjà passé. Que le temps file !

Mais un jour à la fois , profitons bien de chaque jour.

Les Motivés sont au rendez-vous du lundi soir avec Françoise pour la marche hebdomadaire et nous vous remercions pour votre participation.

Le mardi matin pour viactive, la participation demeure élevée. La session est déjà à mi-parcours et nous souhaitons dire bravo à tous les participants et aux animatrices de permettre que cela soit réalisable.

Dès que la huitième rencontre sera complétée, les mardis et jeudis matin de 9 h 30 à 10 h 45, le tai-chi sera à l'honneur avec Françoise à l'animation. Le coût d'inscription est de 40 \$ pour les 8 cours, et ce, dès mardi le 11 mars.

Bonne continuité à chacun et chacune et en souhaitant que la santé demeure au mieux pour vous et votre famille.

Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard,
responsables MADA | fgb1972@hotmail.com

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en mars

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1^{er} Lucienne Beauregard | 17 Daniel Croteau |
| Alain Darsigny | 18 Germaine Sansoucy |
| 3 Denise Poirier | Martin Bussière |
| Mario Dubé | Guy Tessier |
| Daniel Blanchette | 19 Claude Desnoyers |
| 4 Yolande Ménard | 20 Myriane Darsigny |
| Brodeur | 22 Armand Leroux |
| 6 Gaétane Boulet | Gabrielle Fréchette |
| Suzie Beauregard | Leroux |
| 7 Charles Albert | 24 Odette Brunelle |
| Daniel Leroux | Pierre Gazaille |
| 8 Madeleine Fréchette | 25 Josée Tétreault |
| Lili Carrier Malouin | 27 Robert Dufresne |
| 9 Nicole Guilmain | Normand Morissette |
| 11 Jacqueline Beauregard | Michel Lefebvre |
| Sylvie Lemay | Mance Bernard |
| 12 Louise Henri | 28 Alain Martin |
| 13 Jean-Marie Moutquin | 29 Jules Gingras |
| 14 Lise De Grandpré | Mary Rose Jubinville |
| Aldée Beauregard | 31 Gertrude Ducharme |
| Bertrand Jodoin | |
| 15 Agathe Chabot | |
| Micheline Lefebvre | |
| Alain Robert | |
| Étienne Pion | |



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



CARÊME 2025

Une espérance à cultiver

En nous préparant à célébrer le mystère de la Mort et de la Résurrection du Christ, puissions-nous prendre davantage conscience que le Seigneur est présent dans nos cœurs et dans celui de nos communautés, creusant un sillon pour y semer l'espérance. C'est elle qui fera éclore ses bourgeons quand, à travers les déchirements et les drames humains, tout semblera perdu.

Mercredi des Cendres

5 mars 19 h Saint-Pie (Saint-Damase & Saint-Dominique)
19 h Sainte-Cécile-de-Milton (Roxton Pond)

Célébration du pardon

Dimanche 9 mars	14 h	Sainte-Cécile-de-Milton & Roxton Pond
Dimanche 16 mars	14 h	Saint-Damase
Dimanche 30 mars	14 h	Saint-Dominique
Dimanche 6 avril	14 h	Saint-Pie



Nature et agriculture : une combinaison gagnante

Les sols cultivés se sont formés sur des centaines de millénaires à partir des milieux naturels, grâce à une combinaison complexe de processus naturels. Ces processus incluent l'action des intempéries, la percolation de l'eau, les variations de température, l'activité microbienne, la décomposition des végétaux et celle d'autres organismes vivants. Sans les milieux naturels et cette dynamique combinée, il n'existerait pas de sols cultivables. Bien que nous disposions actuellement de vastes superficies agricoles, il est essentiel de préserver les processus naturels de formation des sols pour garantir leur productivité et leur disponibilité à long terme.

Les pratiques agricoles intensives des dernières décennies ont rendu la préservation de la fertilité des sols particulièrement difficile. On observe notamment une diminution de l'activité microbienne et une érosion accrue. Selon un article publié le 8 janvier dernier dans La Terre de chez nous, la productivité des sols diminue d'environ 1 % par an aux États-Unis et au Québec. Ce constat souligne l'urgence de prendre un virage dans les pratiques agricoles, une préoccupation de plus en plus partagée au sein de la communauté agronomique.

Parmi les approches contribuant à la préservation de sols en santé, l'agriculture de précision joue un rôle essentiel. Elle permet une utilisation optimale des pesticides et des engrais chimiques, réduisant généralement leur usage et limitant ainsi leurs effets négatifs sur l'activité microbienne. De même, la mise en place de bandes riveraines boisées, idéalement élargies par rapport aux exigences réglementaires, permet de limiter la dispersion de ces apports chimiques. L'agroforesterie, une

autre technique agricole de plus en plus répandue, permet notamment d'améliorer l'infiltration de l'eau qui est un des processus de fabrication des sols tout en étant essentielle à l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et les communautés humaines.

Par ailleurs, maintenir des milieux naturels diversifiés au sein des paysages agricoles offre des avantages complémentaires. Ces milieux assurent, au moins en partie, la continuité des processus primaires de formation des sols, garantissant leur renouvellement lent, mais constant à très long terme. La protection durable d'une proportion significative de ces milieux par des outils légaux contribue à préserver l'avenir de l'agriculture et une gestion forestière durable tout en assurant leur primauté dans le territoire.

Depuis la COP-15, le cadre mondial pour la biodiversité fixe un objectif ambitieux : atteindre 30 % de la superficie du territoire en milieux naturels d'ici 2030. Le Québec s'est engagé à atteindre cette cible, soutenu par la communauté scientifique mondiale, qui appuie largement cette ambition, y compris dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

Bien que cela puisse sembler contre-intuitif, la préservation des milieux naturels est donc essentielle pour garantir la pérennité de l'agriculture et les activités forestières. Pour les générations futures, il est impératif de poursuivre les efforts visant à atteindre l'objectif de 30 % du territoire en milieux naturels variés et diversifiés comme le mont Rougemont. Par sa mission, l'Association du mont Rougemont invite la population à appuyer les efforts de protection des milieux naturels, pour les générations futures.

Ensemble, appuyons les démarches de protection des milieux naturels pour les générations futures!

Fraudes téléphoniques envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!
 - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
 - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**
 - **Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez.** Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.

- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent?** On vous demande de surtout n'en parler à personne?
 - **Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent.** Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.
 - Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.
 - Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- **Communiquez avec la Sûreté du Québec** au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.


La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centrefraude.ca.


CALENDRIER 2025

SAINT-DAMASE, SAINT-PIE, SAINTE-MADELEINE ET SAINTE-MARIE-MADELEINE

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1 ^D	2 ^R	3 ^R	4						1										1	2	3 ^D	4 ^D	5		
5	6	7	8	9	10 ^D	11	2	3	4	5	6	7 ^D	8	2	3	4	5	6	7 ^D	8	6	7	8	9	10 ^D	11 ^R	12
12	13	14	15	16 ^D	17 ^R	18	9	10	11	12	13 ^D	14 ^R	15	9	10	11	12	13 ^D	14 ^R	15	13	14	15	16	17 ^D	18 ^D	19
19	20	21	22	23	24 ^D	25	16	17	18	19	20	21 ^D	22	16	17	18	19	20	21 ^D	22	20	21	22	23	24 ^D	25 ^R	26
26	27	28	29	30	31 ^R		23	24	25	26	27	28 ^R		23 ³⁰	24 ³¹	25	26	27	28 ^R	29	27	28	29	30			
MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1 ^D	2 ^D	3	1	2	3	4	5 ^D	6 ^R	7			1	2	3 ^D	4 ^R	5					1 ^R	2	
4	5	6	7	8 ^D	9 ^R	10	8	9	10	11	12 ^D	13 ^D	14	6	7	8	9	10 ^D	11 ^D	12	3	4	5	6	7 ^D	8 ^D	9
11	12	13	14	15 ^D	16 ^D	17	15	16	17	18	19 ^D	20 ^R	21	13	14	15	16	17 ^D	18 ^R	19	10	11	12	13	14 ^D	15 ^R	16
18	19	20	21	22 ^D	23 ^R	24 ^D	22	23	24	25	26 ^D	27 ^D	28	20	21	22	23	24 ^D	25 ^D	26	17	18	19	20	21 ^D	22 ^D	23
25	26	27	28	29 ^D	30 ^D	31	29	30						27	28	29	30	31 ^D			24 ³¹	25	26	27	28 ^D	29 ^R	30
SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 ^D	5 ^D	6 ^D				1	2 ^D	3 ^D	4					1					1	2	3	4	5 ^R	6
7	8	9	10	11 ^D	12 ^R	13 ^D	5	6	7	8	9 ^D	10 ^R	11	2	3	4	5	6 ^D	7 ^R	8	7	8	9	10	11 ^D	12 ^D	13
14	15	16	17	18 ^D	19 ^D	20	12	13	14	15	16 ^D	17 ^D	18	9	10	11	12	13 ^D	14 ^D	15	14	15	16	17	18	19 ^R	20
21	22	23	24	25 ^D	26 ^R	27	19	20	21	22	23 ^D	24 ^R	25	16	17	18	19	20 ^D	21 ^R	22	21	22	23	24	25 ^D	26 ^D	27
28	29	30					26	27	28	29	30 ^D	31 ^D		23 ³⁰	24	25	26	27 ^D	28 ^D	29	28	29	30	31			

^D Déchets ^R Matières récupérables ^D Matières organiques  Férié

 Collecte des gros rebuts (Saint-Pie)

 Collecte des gros rebuts (Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine)

 Collecte des résidus domestiques dangereux (pour les lieux de collecte, voir la section AUTRES SERVICES ou le SITE INTERNET DE LA RÉGIE)

Les bacs verts, bleus et bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



PAS DE CENDRE DANS MES BACS, TOUT RESTE INTACT!

Saint-Hyacinthe, le 23 janvier 2025

Quoi de plus agréable pendant la saison froide que de rentrer se réchauffer grâce à la chaleur douce et agréable d'un foyer ou d'un poêle à bois? Malheureusement, trop souvent au cours des dernières années, des dépôts de cendres chaudes ou mal refroidies disposées dans des bacs de collecte, puis dans les camions de collecte, ont été la cause d'incendies. **C'est pour cette raison qu'il est interdit de jeter les cendres dans les poubelles ou dans les bacs bruns, verts ou bleus.**

Afin de prévenir les accidents, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains recommande de disposer à l'extérieur, à plus d'un mètre de toute matière combustible (maison, cabanon, abri temporaire, haie, clôture, etc.), un contenant métallique résistant au feu, doté d'un fond rehaussé et d'un couvercle. Ajouter une pelletée de neige chaque fois que des cendres chaudes y sont déposées, contribuera à éteindre les braises. Remuer les cendres de temps en temps aidera aussi à accélérer leur refroidissement. Notez que toute émission de chaleur, même faible, peut indiquer une combustion encore active.

Une fois totalement refroidies, les cendres peuvent être dispersées sur des pelouses, des plates-bandes ou le long des haies, ou encore sur une zone moins fréquentée du terrain, enrichissant ainsi le sol en minéraux. Il est préférable que les cendres soient recouvertes de neige lors de leur dispersion.

Une gestion adéquate et sécuritaire des cendres des foyers et poêles peut non seulement sauver des vies, mais aussi réduire les risques de voir s'envoler en fumée les biens et les souvenirs que l'on met une vie à acquérir. Pourquoi risquer de tout perdre ?



Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 774-2350.

Étude de Me Christine Richer
notaires
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM


MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM

T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.

Armoires de cuisine
Vanity • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca

Régis et Louise-Andrée
propriétaires



Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989
Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre, il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailleur de ville

EMBAUCHE
d'une infirmière
auxiliaire

REZ-DE-CHAUSSÉE FRAÎCHEMENT RÉNOVÉ !



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ



Disponible
gratuitement

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com